

Séance du 04 avril 2023

Date de la convocation : 31/03/2023

Membres en exercice :
19

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 9 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 15

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Claudine BESSIERE, Michel BONNAL, Céline DELMAS, Bernadette GAILLARD, Gisèle GERBAL, Claire HELARY, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Etienne NEGRON, Francis SAINT-LEGER, Gilbert SALLES, Yvan VELAY

Votants : 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés : Kristelle BILLARD, Patrice SAINT-LEGER, Gaëlle COULOMB

Excusés : Geneviève FABRE

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

2023_036 - Objet : Création d'un budget annexe « Lotissement le pré de Costebesse » et assujettissement à TVA de ce budget

Le maire expose au Conseil municipal le projet d'aménagement d'un lotissement sur les parcelles cadastrées section F n° 218 sise à Rieutort-de-Randon qui appartiennent à la commune de Monts-de-Randon.

Il explique que les opérations de réalisation de lotissement doivent faire l'objet d'un budget annexe qui retracera les dépenses et recettes de cette opération.

Par ailleurs, le maire explique qu'il convient d'assujettir ce budget à la TVA.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré et à l'unanimité de créer un budget annexe dénommé : « **Lotissement le pré de Costebesse** ».

L'assemblée décide également d'assujettir ce budget à la TVA.

Le Secrétaire,

Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,
Le Maire

Francis SAINT-LEGER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 04/04/2023
et publié ou notifié
le 04/04/2023
le PREFECTURE DE MENDE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/04/2023
048-200085223-20230404-2023_036-DE

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2023 048-200085223-20230404-2023_036-DE